L'Association des Oulémas et le Front Algérien Pour la Défense et le Respect de la Liberté

The Association of Muslim Scholars and the Algerian Front for the Defense and Respect of Freedom

Pr. MEDJAOUD Mohamed *
Universite de sidi belabbes
(Algerie)
medjaoud2000@yahoo.fr

Pr. MISSOUM Miloud
Universite de chlef
(Algerie)
miloudmissoum02@yahoo.fr

Reçu le: 13/05/2026 Accepté le: 04/06/2026 publier le :09/06/2026

Résumé :
Cette étude se propose d'analyser la nature des relations entre Association des Oulémas Musulmans Algériens et le Front Algérien pour la Défense et le Respect de la Liberté, en s'appuyant sur un ensemble de questionnements centraux. Elle vise notamment à éclairer les motivations qui ont conduit les Oulémas à s'inscrire dans cette dynamique politique, à préciser le rôle qu'ils y ont effectivement joué, ainsi qu'à identifier les limites et les enjeux de cette coopération entre différentes composantes du mouvement national algérien.
Dans cette perspective, il convient d'examiner, dans un premier temps, les conditions de leur participation à la formation du Front Algérien pour la Défense et le Respect de la Liberté, en mettant en évidence les convergences et les tensions qui ont structuré cette alliance. Enfin, il s'agira d'évaluer la portée et les implications de cette expérience dans l'histoire du mouvement national, en interrogeant sa contribution à la maturation des stratégies politiques et à la recomposition des rapports de force au sein du champ nationaliste..

Mots-clés : Association des Oulémas Musulmans Algériens, Front Algérien, Mouvement national, Élections, La colonisation française.

Abstract :
This study aims to analyze the nature of the relationship between the Association of Algerian Muslim Ulama and the Algerian Front for the Defense and Respect of Freedom, drawing on a set of core questions. Specifically, it seeks to shed light on the motivations that led the Ulama to engage in this political dynamic, to clarify the role they actually played in it, and to identify the limits and stakes of this cooperation among different components of the Algerian national movement.
From this perspective, it is necessary to first examine the conditions of their participation in the formation of the Algerian Front for the Defense and Respect of Freedom, highlighting the convergences and tensions that shaped this alliance. Finally, the aim will be to assess the scope and implications of this experience in the history of the national movement, by examining its contribution to the maturation of political strategies and the reconfiguration of power dynamics within the nationalist field.

***Key Words*:** Association of Algerian Muslim Ulama, Algerian Front, National Movement, Elections, French colonization.

* Auteur correspondant

Introduction

L'histoire du mouvement national algérien durant la période coloniale se caractérise par la diversité des courants politiques et idéologiques qui ont cherché, chacun à leur manière, à défendre les droits du peuple algérien et à mettre fin au système colonial. Parmi ces courants, le mouvement réformiste incarné par l'Association des Oulémas musulmans algériens occupe une place particulière. Fondée en 1931 sous l'impulsion du cheikh Abdelhamid Ben Badis, cette organisation avait pour objectif premier la réforme religieuse et culturelle de la société algérienne à travers la diffusion de l'enseignement, la défense de la langue arabe et la lutte contre les pratiques jugées contraires aux principes authentiques de l'islam. Toutefois, si l'Association se définissait initialement comme une organisation apolitique, son action contribua progressivement à l'éveil de la conscience nationale et à la formation d'une élite intellectuelle sensible aux questions politiques et aux aspirations du peuple algérien.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le contexte politique en Algérie connaît des transformations profondes. La montée du nationalisme, les espoirs suscités par les discours sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et les frustrations nées du maintien du système colonial favorisent l'émergence de nouvelles formes de mobilisation politique. Dans ce cadre, plusieurs organisations nationalistes et réformistes tentent de coordonner leurs efforts afin de faire face à l'intransigeance de l'administration coloniale. C'est dans cette perspective que fut créé le Front Algérien pour la Défense et le Respect de la Liberté, structure de rassemblement visant à fédérer différentes forces politiques autour d'un programme commun de revendications dirigé contre les fraudes électorales et le respect des choix des électeurs.

La participation des Oulémas à cette initiative traduit une évolution significative dans l'attitude de cette organisation vis-à-vis de la question politique. Si leur action demeurait fondamentalement ancrée dans la réforme morale et religieuse de la société, les dirigeants du mouvement réformiste étaient de plus en plus conscients du lien étroit entre la renaissance culturelle du peuple algérien et la nécessité de défendre ses droits politiques. Leur engagement dans cette dynamique unitaire témoigne ainsi de la volonté de contribuer à la consolidation du mouvement national et de participer aux efforts visant à obtenir des réformes politiques et le respect des libertés fondamentales.

Dès lors, l'étude des relations entre les Oulémas et le Front Algérien pour la Défense et le Respect de la Liberté soulève plusieurs interrogations. Elle conduit notamment à s'interroger sur les motivations qui ont conduit l'Association des Oulémas à s'associer à cette initiative politique, sur le rôle qu'elle a joué au sein de ce front, ainsi que sur les limites et les enjeux de cette coopération entre différentes composantes du mouvement national algérien.

Ainsi, il convient d'analyser, d'une part, l'évolution de l'engagement politique des Oulémas dans le contexte de l'Algérie coloniale et, d'autre part, les

conditions de leur participation à la formation du Front Algérien pour la Défense et le Respect de la Liberté, avant d'évaluer la portée et les implications de cette expérience dans l'histoire du mouvement national.

I. Contexte politique et social et la formation du Front:

L'année 1951 constitue un moment significatif dans l'escalade des tensions politiques en Algérie coloniale. Après deux consultations électorales entachées par le « traditionnel bourrage des urnes », les élections de l'Assemblée algérienne en mars et les municipales en avril, les législatives de Juin attirent une attention particulière en raison de la démission, jugée inattendue, du gouverneur général Marcel-Edmond Naegelen , figure associée aux pratiques frauduleuses.

Le scrutin du 17 juin se déroule dans un contexte extrêmement tendu. Les nationalistes dénoncent unanimement un nouveau « trucage » massif, et les incidents se multiplient, particulièrement dans le Constantinois : irruptions dans les bureaux de vote, urnes fracturées ou emportées par des militants du MTLD, distribution sauvage de bulletins, cris hostiles à la France, affrontements avec les forces de l'ordre. C'est ainsi que, l'appel au respect des urnes fut non seulement étouffé, mais fortement réprimé.

Face à l'ampleur des irrégularités constatées et à la répression antinationaliste qui s'intensifiait, notamment par l'emprisonnement de plusieurs candidats nationalistes, la nécessité d'une action unitaire s'imposa avec force. C'est dans ce contexte que, le 25 juillet 1951, l'Association des Oulémas — sollicitée pour participer à la création d'un Front algérien pour la défense et le respect de la liberté — répondit favorablement . Cette structure avait pour objectif de rassembler les principales tendances du mouvement national algérien, notamment le MTLD, l'UDMA et le PCA, autour d'une plateforme revendicative commune. L'AOMA y adhéra sans hésitation, consciente de l'importance stratégique d'une telle unité face à l'intransigeance du pouvoir colonial et sa politique de répression.

En dépit de leurs divergences idéologiques, les différentes composantes du mouvement national algérien, conscientes de la gravité de l'heure, convergèrent autour d'ambitions essentielles : la défense des libertés fondamentales, libertés de conscience, d'opinion, de presse et de réunion, l'exigence d'élections libres et démocratiques, ainsi que la lutte contre les fraudes électorales Confrontées à l'autoritarisme croissant de l'administration coloniale, elles décidèrent de créer un comité d'initiative en vue de la formation d'un Front algérien pour la défense et le respect de la liberté. Ces revendications constituaient autant de leviers de contestation d'un système colonial fondé sur l'arbitraire et la négation des droits politiques de la population musulmane.

Le journal El-Bassaïr, organe officiel de l'Association des Oulémas Musulmans Algériens, se fit largement l'écho de cet accord, en mettant en avant sa portée historique et politique. Dans un article signé sous le pseudonyme Abou Mohamed, le journal proposa un exposé détaillé des travaux du Front, en revenant sur les circonstances de sa formation, ses motivations profondes ainsi que sa légitimité politique.

L'analyse développée insistait particulièrement sur la nécessité impérieuse d'une union nationale face aux dérives et aux impasses du système colonial. Le texte mettait en avant la dimension fédératrice de cette initiative, présentée comme une réponse collective aux fractures imposées par la domination coloniale (Bassair E. , Le Front Algérien pour la défense et le Respect de la Liberté, 13/08/1951).

A ce propos, le journal affirmait :

« Nous présentons à nos estimés lecteurs une image fidèle de la charte d'une union nationale générale et une condamnation du colonialisme français, qui n'a cessé de déchirer les peuples et de les soumettre à de terribles souffrances. (Bassair E. , Le Front Algérien pour la défense et le Respect de la Liberté, 13/08/1951) »

Par cette formulation, le journal met en exergue l'idée d'une unité nationale transcendant les clivages sociaux et politiques, érigeant cet événement au rang de moment fondateur dans l'histoire du mouvement national. Le recours à un lexique valorisant (« la plus noble », « jour mémorable ») traduit une volonté manifeste de sacraliser cette entente et d'en faire un symbole de la maturation politique de la société algérienne.

De son côté, El Manar, journal bimensuel indépendant (Bouzouzou, 1951), ne manqua pas de qualifier cette entreprise unitaire de moment fondateur, la décrivant métaphoriquement comme « un nouveau-né requérant une attention particulière (Bouzouzou, 1951) » , soulignant ainsi à la fois la fragilité et l'importance stratégique de cette dynamique d'union naissante.

La création, en Août 1951, du Front algérien pour la défense et le respect des libertés (FADRL) constitue ainsi l'une des tentatives les plus significatives de fédération des forces politiques nationalistes avant 1954. La coalition, inédite à plus d'un titre, réunissait les Oulémas, l'UDMA, le PPA/MTLD et le PCA lors d'une assemblée constitutive tenue le 5 août 1951 au cinéma Doniazad, au bas de la Casbah d'Alger. L'atmosphère d'enthousiasme et d'espoir qui y régnait – rapportée notamment par Sadek Hadjeres – témoignait d'une aspiration commune à édifier une Algérie affranchie du joug colonial et ouverte à toutes ses composantes sociales, culturelles et confessionnelles (Hadjerès, 2026).

Cette dynamique unitaire révélait une prise de conscience nationale articulée autour d'intérêts politiques communs, fondée sur le constat partagé de l'injustice d'un régime colonial qui opprimait l'ensemble du peuple algérien sans distinction de classes.

Par ce rapprochement inédit, les formations nationalistes entendaient affirmer la nécessité d'une action collective face à un système qui refusait toute réforme véritable.

Le journal Liberté du 2 août 1951 mit en avant la création du Front algérien comme une étape décisive dans le processus d'unification des forces nationalistes en Algérie. Bien que présenté comme « un embryon d'union », cet accord fut interprété comme un succès déterminant pour le mouvement nationaliste et, en contrepoint, comme un revers notable pour le pouvoir colonial. L'article insistait sur la nécessité d'une vigilance constante face aux manœuvres du colonisateur visant à fragiliser ou à briser cette unité naissante.

Les partis nationalistes et les organisations anticolonialistes étaient ainsi appelés à préserver et à consolider ce rassemblement, décrit comme un acquis précieux qu'il convenait de défendre « comme les prunelles de leurs yeux (Luciani, 2018) » . Le texte soulignait également que la pérennité du Front dépendait étroitement de la mobilisation populaire : sa force et sa vitalité reposaient sur l'implication effective des masses, à travers la création de comités locaux et de structures de base aptes à relayer et porter ses revendications.

En plaçant le peuple au centre du processus d'unification, Liberté affirmait que seule une participation active, consciente et continue des masses permettrait de rendre le Front invulnérable et de construire une union nationale solide et durable. L'article se concluait sur une profession de foi politique : celle de poursuivre résolument cette voie, considérée comme la plus sûre pour conduire l'Algérie vers l'indépendance nationale, la paix et le progrès social.

II. La place des Oulémas dans cette coalition politiquem

Le journal El Bassair de l'Association des Oulémas algériens (AOMA) aborda la création du Front algérien pour la défense et le respect des libertés (FADRL) afin d'éclairer l'opinion publique nationale sur la portée de cette initiative et sur les objectifs qu'elle s'assignait. Conscients de la gravité de la conjoncture politique, soulignait l'éditorialiste, les Oulémas, l'Union démocratique du manifeste algérien, le PCA et le MTLD décidèrent, d'un commun accord la constitution du FADRL le 5 août 1951 à Alger, en présence de sept cents délégués en approuvant le texte de la déclaration du 25 Juillet 1951du comité d'initiative, ainsi que les moyens d'action engagés (Bassair j. E., 1951) .

Dans les déclarations rapportées par El Bassair, les représentants des différentes formations politiques affirmèrent leur attachement résolu à l'édification d'une Algérie libre et indépendante, ouverte à tous ses habitants, sans distinction de rang, de race ou de religion. Lors de son intervention, à la fois émouvante et empreinte d'un grand sens oratoire, le représentant des Oulémas et président de la séance, le cheikh Larbi Tebessi, lança un appel solennel à l'unité en répondant à ceux qui s'étonnaient de voir les Oulémas faire cause commune avec les Communistes :

« Vous tous, Algériens, Algériens de naissance ou d'adoption, de vieille ou de nouvelle souche, vous êtes unis et très bien, car l'union, c'est le voilier qui mène au succès. Ô électeurs du premier collège ! Catholiques, israélites, méditez, comprenez la situation de l'Algérie ! Faites triompher la démocratie et les conseils des prophètes, et non le colonialisme, le fascisme, le racisme et les égoïsmes de politiciens tarés, car les peuples seuls restent… » Il ajouta : « Ce Front ne demande à personne s'il est musulman, chrétien ou juif. Il ne lui demande que ceci : es-tu décidé à lutter pour le droit et à combattre pour la liberté ? […] Nous ne faisons pas de différence entre Algériens de naissance et de cœur. Nous ne faisons pas de différence Ahmed et Maurice, entre Fatima et Marie (Bassair j. E., 1951)… » .

Par ces paroles, le cheikh Tebessi exprimait une vision profondément inclusive : l'engagement en faveur de la liberté devait transcender les appartenances religieuses, ethniques ou culturelles. Le FADRL se présentait ainsi

comme un espace politique ouvert à toutes les sensibilités — algériennes ou européennes, autochtones ou non — unies par un même attachement à la liberté, à la justice et aux valeurs démocratiques. Ce projet d'union répondait à une aspiration longtemps nourrie par les Algériens : celle d'affirmer leur droit à la vie, à la dignité et à la liberté.

L'auteur de l'éditorial saluait cette initiative avec enthousiasme, dans un contexte où la défense des libertés demeurait un enjeu déterminant.

« C'est l'oppression qui nous a tous réunis et nous a dressés contre elle. Nous avons créé ce front vers lequel la foule accourt d'un cœur droit, pour combattre comme un seul homme jusqu'au moment où la liberté nous rassemblera tous, où l'égalité des droits sera notre guide, et où tous ceux que porte la terre Algérienne deviendront des frères sincèrement unis dans l'heur et le malheur. »

« Et si vous voyez la religion islamique, faisant changer de rôle à un groupe de ses Oulémas et les placer à la tête de ce front de combat c'est qu'elle a été la première victime de l'oppression, de la coercition et de l'écrasement, c'est que des gens qui n'en sont pas dignes l'ont avilie et la dirigent, c'est parce que l'intérêt personnel et la passion commandent en maître, même en son sein, C'est ainsi que l'Imam, par exemple, en est arrivé à puiser sa moralité au Gouvernement Général et non dans le Livre Honorable (Bassair j. E., 1951) . »

La création du « Front algérien pour la défense et le respect des libertés » se voulait une réponse ferme à un système colonial marqué par les fraudes électorales érigées en méthode de gouvernement, les répressions policières, les arrestations arbitraires et l'emprisonnement des militants nationalistes. Elle traduisait la volonté de doter le mouvement national d'un levier politique puissant, capable de canaliser les aspirations populaires et de renforcer la lutte contre les dérives autoritaires du régime colonial.

Dans cette même perspective, Tewfik El Madani, lors de son discours prononcé le 19 août 1951 au stade municipal de Hussein Dey, exposa avec clarté les principes fondateurs et les objectifs assignés à cette nouvelle organisation. Il soulignait notamment que celle-ci reposait sur « une union qui fait de nous un seul peuple solidaire, une union grâce à laquelle nous surmontons toutes les différences ethniques et confessionnelles ». Il opposait ensuite le système colonial, fondé sur l'exploitation et la domination d'une majorité au profit d'une minorité, à l'idéal d'un régime démocratique libre appelé à naître de cette union. Selon lui, ce régime ne connaîtrait, sur la terre d'Algérie, « ni majorité ni minorité », mais reconnaîtrait uniquement « une nation unie, sans qu'aucun groupe ne soit privilégié par rapport à un autre en quoi que ce soit. C'est précisément pour servir ces principes et atteindre cet objectif politique et moral qu'est né le Front, conçu comme l'expression d'un peuple désormais rassemblé dans une même communauté de destin (Manar, 1951).» .

L'éditorial d'El Bassair poursuit en soulignant que le Front nouvellement constitué s'inscrit dans un appel solennel à tous les Algériens attachés à l'unité nationale et à la dignité humaine. L'auteur insiste sur la nécessité d'une union la plus large possible ainsi que sur la solidarité de l'ensemble des forces éprises de

paix et de justice, face à l'oppression coloniale et aux multiples violations des droits fondamentaux dont sont victimes les Algériens musulmans.

L'injonction « Serrons nos rangs », leitmotiv récurrent durant les interventions des représentants des différents partis — notamment Larbi Bouhali pour le PCA, Ahmed Boumendjel pour l'UDMA et Ahmed Mezerna pour le MTLD (Khalfa, 2010)— exprime la volonté collective de former un front uni contre la tyrannie coloniale. Cette dynamique a d'ailleurs été relevée par la presse française, notamment Le Monde et Liberté (Monde, 1951) , qui mentionnèrent l'ampleur de l'événement et son impact politique.

A l'issue des travaux, un comité directeur ainsi qu'un secrétariat permanent furent mis en place afin d'assurer la coordination des actions et la mise en œuvre du programme du Front. Ce comité était composé de personnalités représentatives des diverses sensibilités engagées dans cette initiative, parmi lesquelles : les membres du comité d'initiative cités plus haut et des personnalités indépendantes (Bassair E. , El Bassair n166, 1951) . Des comités locaux furent crées à cette occasion.

Les membres de ce comité, signataires du document fondateur, arrêtèrent une série de résolutions après avoir procédé à une analyse approfondie de la situation politique consécutive aux élections législatives contestées du 17 juin 1951. Ils soulignèrent que le climat général, marqué par la tension, la haine et l'incompréhension, était aggravé par des violences sanglantes et par l'hostilité manifeste des colons.

Dans ce cadre, les signataires dénoncèrent vigoureusement les méthodes de pression, les intimidations et les fraudes systématiques commises par l'administration coloniale à l'encontre des électeurs du second collège, en violation flagrante de la loi et des principes mêmes de la représentativité politique. Ces irrégularités, particulièrement visibles lors des élections du 17 juin 1951, furent considérées comme une atteinte directe à l'expression démocratique du peuple algérien et comme l'un des facteurs majeurs justifiant la nécessité de créer un front organisé pour la défense des libertés.

Enfin, les signataires affirment leur volonté d'étendre la portée de ce document à d'autres personnalités et organisations, dans le but de consolider un large rassemblement national autour des principes de liberté, de justice et de dignité.

L'hebdomadaire Liberté, organe du Parti communiste algérien, saluait la création du Front en affirmant qu'il constituait « un premier pas décisif dans la voie de l'union pour l'indépendance nationale ». Le journal soulignait toutefois que la pérennité de ce regroupement dépendait avant tout de l'implication populaire : « pour que le Front algérien vive et prospère, il est indispensable de le confier à la garde vigilante du peuple ». Selon Liberté, seules les masses, par la mise en place de comités à différents niveaux, seraient en mesure d'assurer la défense active et continue de cette union naissante (liberté, 1951) .

Le journal considérait également que ce front commun pourrait, à terme, infléchir l'attitude de l'administration coloniale, notamment en matière de fraude

électorale, et contribuer ainsi à l'instauration de pratiques politiques plus conformes au droit. Dans cette perspective, l'accord réalisé représentait déjà, selon l'hebdomadaire, « un grand succès du peuple algérien » et, simultanément, « une défaite sensible du colonialisme oppresseur ».

Si le 27 juillet 1951 fut célébré comme un véritable jour de fête par l'ensemble des patriotes algériens, il représenta, en revanche, un moment de profonde inquiétude pour les détenteurs du pouvoir colonial en Algérie. Le ton de cette nouvelle étape est donné par Larbi Bouhali, secrétaire général du PCA, qui affirma : « On ne pourra parler réellement de liberté, de paix et de bien-être dans notre pays que lorsque notre peuple sera maître de ses destinées, que lorsqu'il jouira de sa pleine indépendance nationale… »

Il conclut en réaffirmant l'engagement du Parti communiste algérien : « Pour notre part, nous faisons le serment d'œuvrer résolument dans ce sens, persuadés que c'est le chemin le plus sûr qui conduira notre peuple à son indépendance nationale, à la paix et au bien-être (liberté, 1951).... »

L'intervention magistrale d'Ahmed Mezerna, représentant du MTLD, s'inscrit dans la même dynamique et s'accorde pleinement avec la ligne politique indépendantiste de son parti :

« La lutte contre la répression, pour la liberté de vote et pour le respect des libertés fondamentales est nécessaire. Mais au-dessus de tous ces objectifs, il ne faudrait pas perdre de vue l'essentiel de notre but à tous… voir l'Algérie recouvrer sa souveraineté. » (Khalfa,Alleg,2010 : 169).

L'ensemble de ces déclarations converge vers une double dénonciation : celle de la fraude électorale ayant entaché les législatives du 17 juin 1951, et celle d'une répression systématique visant les militants nationalistes. Elles expriment, en parallèle, l'adhésion pleine et entière aux aspirations du peuple algérien à la liberté et à l'indépendance.

Les points essentiels de la plateforme du Front, approuvés lors de l'Assemblée générale constituante du 5 août 1951 à Alger , se résumaient comme suit :

1-Pour l'annulation des prétendues élections législatives du 17 Juin 1951 considérées comme irrégulières et dépourvues de légitimité, qui ont abouti, en réalité, à faire désigner par l'administration des hommes auxquels le peuple algérien n'a donné aucun mandat et auxquels il dénie le droit de parler en son nom ,le privant ainsi de son droit fondamental à l'expression politique.

2-Pour le respect de la liberté de vote dans le second collège.

3-Pour le respect des libertés fondamentales : liberté de conscience, d'opinion, de presse et de réunion.

4-Contre la répression sous toutes ses formes. Pour la libération des emprisonnés politiques. Contre les mesures d'exception qui frappent Messali Hadj ;

5- Pour la fin des ingérences administrative dans les affaires du culte musulman considérée comme une atteinte directe à l'autonomie spirituelle et culturelle de la société algérienne (Bassair j. E., 1951) .

Ce combat en faveur de changements politiques conduisant à la justice, l'égalité et le progrès socioéconomique justifie pleinement la participation des Oulémas, selon son vice-président, Larbi Tebessī, en 1951 « Nous sommes prêts à participer aux renouveaux politiques, parce que c'est la politique qui s'est immiscée dans la religion et nous constatons que la position de la France concernant l'islam en Algérie est négative (Manār).»

Force et de constater que cette nouvelle organisation d'union n'a pas réussi à fléchir la politique intransigeante de l'administration coloniale, ce déni des droits élémentaires du peuple algérien constitue encore une fois une autre preuve tangible brandie par ceux qui veulent opter par la voie radicale axée sur l'action révolutionnaire.

Les grandes familles algériennes, hormis le PCA, en signe de protestation contre le trucage systématique par le gouvernement général se déclarèrent pour le boycott des élections cantonales des 7 et 14 octobre 1951. La défection des communistes a porté un coup dur à l'homogénéité de ce nouveau rassemblement et a eu des résultats funestes sur les résultats escomptés face à la force puissante des colons. C'est ainsi que la coopération politique entre les partis du front n'a pas trop survécu aux querelles internes.

En 1951, le Parti communiste algérien (PCA) se trouva confronté à un dilemme stratégique majeur à l'approche des élections cantonales. Au sein de sa direction, deux orientations opposées s'affrontaient : d'une part, les partisans du boycott, qui entendaient s'aligner sur la position des mouvements nationalistes algériens désireux de dénoncer les fraudes électorales systématiques ; d'autre part, ceux qui, sous l'influence du Parti communiste français (PCF) – et plus particulièrement de sa « section coloniale » – plaidaient pour une participation au scrutin.

Dans un premier temps, le PCA avait clairement manifesté son inclination en faveur d'un boycott, perçu comme un acte politique cohérent avec les luttes anticoloniales en cours et comme un moyen de délégitimer un système électoral faussé par l'administration coloniale. Toutefois, les pressions exercées par la direction du PCF, soucieuse de maintenir une stratégie unitaire et légaliste au sein de l'empire colonialfrançais, conduisirent finalement le PCA à revenir sur sa position initiale et à s'engager dans la compétition électorale.

Cette volte-face révélait en réalité les réticences persistantes de la direction parisienne à reconnaître pleinement la spécificité de la question algérienne — des hésitations qui réapparaîtront avec force au début de la guerre d'Algérie. À ce momentlà, le « fait algérien » occultait la notion de « nation algérienne en formation », concept pourtant essentiel mais longtemps sous-estimé et devenu, selon certains analystes, « un frein à la compréhension des phénomènes et à l'action révolutionnaire».

Un mois plus tard de l'apparition de l'article de Jean Dresch portant sur « le fait algérien », Maurice Thorez, lors d'une session du Comité central, tenta de réajuster cette position en déclarant :

« Il y a une vingtaine d'années, nous avons attiré l'attention sur la formation en cours de la nation algérienne. Aujourd'hui, la reconnaissance du fait national algérien peut seule conduire à une solution du conflit conforme à l'intérêt de l'immense majorité des Algériens de toutes origines et à celui de la France (Ruscio, 2019, pp. 72-80) »

Ainsi, si la création du FADRL en 1951 et les initiatives similaires témoignent indéniablement d'une volonté d'unité nationale avant 1954, elles mettent simultanément en lumière les divergences idéologiques, organisationnelles et culturelles qui ont constamment freiné l'émergence d'un front commun durable au sein du mouvement national algérien.

Cependant, ces tentatives avortées de front commun révélèrent rapidement leurs limites ainsi que la fragilité organisationnelle de l'entente. Aux élections cantonales d'octobre 1951, le FADRL se montra incapable de présenter des candidats uniques, confirmant ainsi l'instabilité structurelle de l'unité nationaliste. Cette expérience n'en constitua pas moins une étape importante dans la quête d'un rapprochement entre les différentes familles politiques, à la veille des années décisives qui allaient mener à l'insurrection de 1954.

L'échec de ces initiatives annonçait déjà les recompositions politiques qui s'opéreraient à l'approche du 1er Novembre, lorsque la lutte armée imposerait un nouveau cadre d'unification autour du FLN. « Elle fut, sans aucun doute ni équivoque, la première étincelle d'où jaillit ensuite la lumière du grand Front : le Front de libération nationale algérien », comme le soutient Ahmed Tewfik El Madani dans ses mémoires (Ahmed Tewfik El Madani, 1982).

Une fois de plus, la France colonialiste — celle des grands maîtres du pays —, fidèle à sa tradition politique, ferma la porte à tout dialogue véritablement constructif et porteur d'espoir pour les Oulémas comme pour les Udmistes. Elle s'opposa à l'ensemble des revendications formulées, y compris celles qui ne remettaient nullement en cause la souveraineté française en Algérie.

Il demeure néanmoins essentiel de souligner que le FADRL joua un rôle non négligeable dans le processus politique ayant précédé le déclenchement de la révolution du 1er Novembre 1954. Ce front permit en effet de réaliser, même brièvement, une coalition des principales forces du mouvement national algérien. Certes, cette coalition fut rapidement dépassée par l'élan d'une jeunesse de plus en plus acquise à l'idée d'une action révolutionnaire. Toutefois, le FADRL contribua indéniablement à la politisation de la question algérienne et à la sensibilisation de l'opinion publique aux enjeux démocratiques et nationaux.

Le FADRL s'inscrit, par ailleurs, dans un contexte plus large de consolidation des mouvements nationalistes et de revendications en faveur de l'égalité civique, du bien-être et du vivre-ensemble. Il tenta de jeter un pont entre les deux communautés en s'efforçant de réduire le fossé qui les séparait. Mais la grande colonisation s'illustra, une fois encore, par son intransigeance et son opposition ferme aux revendications libérales du Front.

La répression s'abattait alors sur les organes de presse dont les titres considérés comme « gênants » par l'administration coloniale, d'autant que les

services de la censure ne tardaient pas à frapper de manière systématique les publications visées, à l'instar d'Al Maghrib Al Arabi, d'Al Basair ou d'Al Jazair Al Jadida, Liberté et Alger républicain (Guechi, 2001, pp. 38-45).

Durant l'année 1951, un autre numéro est saisi, au motif qu'il comporte un encadré critiquant la nouvelle interdiction visant L'Algérie libre, Cette saisie porte un coup significatif à l'un des organes du Front algérien pour la défense et le respect des libertés (FADRL), ne visant pas seulement à empêcher la diffusion du texte, mais également à étouffer toute analyse publique relative à l'action du Front (Guechi, 2001, pp. 38-45).

A partir de 1952, au moment même où la répression contre les nationalistes se durcit, l'action des autorités coloniales se fonde de plus en plus sur l'article 80 du Code pénal, lequel assimile toute revendication en faveur de la liberté de la presse ou de droits fondamentaux à une atteinte à la sécurité de l'État. Ce glissement permet de criminaliser les revendications politiques et de légitimer une répression multiforme, largement relayée dans la presse coloniale.

L'attitude adoptée à l'égard de la presse nationaliste s'inscrit pleinement dans une politique plus large de restriction systématique des libertés publiques. L'injustice, le racisme institutionnel et l'oppression quotidienne imposés aux Algériens musulmans ne firent, paradoxalement, que renforcer leur conscience nationale et affermir leur détermination à lutter pour la liberté et l'émancipation.

Cette période contribua à façonner un nouvel état d'esprit parmi les colonisés — toutes tendances politiques confondues — en consolidant l'idée selon laquelle la voie du réformisme pacifique se heurtait irrémédiablement à l'intransigeance du système colonial. Dès lors, une interrogation fondamentale s'imposa aux acteurs politiques et sociaux : fallait-il persister à dénoncer le caractère injuste et discriminatoire du colonialisme, ou bien recourir à la lutte armée pour libérer le peuple algérien du joug colonial ?

III. La fraude électorale et la crise du réformisme politique :

Dans l'Algérie coloniale, le système électoral instauré par l'administration française était officiellement présenté comme un mécanisme permettant la participation politique des populations locales. Toutefois, dans la pratique, ce système était profondément marqué par des inégalités juridiques et par des pratiques de manipulation électorale destinées à maintenir la domination coloniale. La fraude électorale devint ainsi l'un des instruments privilégiés du pouvoir colonial pour contrôler les institutions représentatives et limiter l'influence des mouvements nationalistes.

Le principe du double collège électoral, qui séparait les électeurs européens et musulmans, constituait déjà en lui-même une forme d'inégalité structurelle. Les Européens, minoritaires sur le plan démographique, disposaient d'une représentation politique largement disproportionnée par rapport à celle des Algériens musulmans, majoritaires mais marginalisés dans les institutions. Ce dispositif permettait à l'administration coloniale de préserver l'hégémonie politique de la population européenne et d'empêcher toute remise en cause du système colonial par la voie électorale.

A cette inégalité institutionnelle s'ajoutaient de nombreuses pratiques de fraude et de manipulation. Les autorités coloniales et certains responsables locaux intervenaient fréquemment dans l'organisation des scrutins afin d'orienter les résultats en faveur des candidats jugés favorables au maintien de l'ordre colonial. Ces pratiques prenaient diverses formes : pressions sur les électeurs, falsification des listes électorales, manipulation du dépouillement des votes ou encore annulation de résultats jugés défavorables à l'administration.

Les élections de 1948 à l'Assemblée algérienne constituent un exemple particulièrement révélateur de ces pratiques. De nombreux témoignages et analyses historiques ont mis en évidence l'ampleur des irrégularités qui ont entaché ce scrutin, notamment dans le second collège réservé aux électeurs musulmans. Les résultats furent largement manipulés afin d'empêcher la victoire des candidats nationalistes, en particulier ceux du MTLD, qui bénéficiaient pourtant d'un soutien populaire important. Cette fraude électorale massive contribua à discréditer le système politique colonial et renforça la conviction, au sein d'une partie du mouvement national, que la voie légale et électorale ne permettrait pas d'obtenir de véritables réformes.

Dans ce contexte, le système de la fraude électorale apparaît comme l'un des mécanismes essentiels de la reproduction du pouvoir colonial en Algérie. En limitant l'expression politique des Algériens et en neutralisant les forces nationalistes, il contribua à radicaliser les revendications politiques et à nourrir un climat de défiance croissante à l'égard des institutions coloniales. Cette situation joua un rôle non négligeable dans l'évolution du mouvement national vers des formes de lutte plus radicales qui aboutirent, quelques années plus tard, au déclenchement de la guerre de libération nationale.

L'adoption et la promulgation du statut de l'Algérie du 20 septembre 1947 avaient suscité un immense espoir au sein de la classe politique algérienne, y compris parmi les Oulémas. Ce texte, bien qu'adopté sans l'assentiment des représentants musulmans, apparaissait néanmoins comme une tentative de réforme susceptible d'ouvrir la voie à une évolution institutionnelle et politique du système colonial. Cependant, ces attentes furent rapidement déçues. Comme l'ont souligné plusieurs historiens, notamment Charles-Robert Ageron (Charles Rober Agéron, 1979, pp. 608-616), cette réforme demeurait profondément limitée dans la mesure où elle maintenait le principe du double collège électoral, garantissant ainsi une représentation disproportionnée de la minorité européenne par rapport à la majorité musulmane. Dans ces conditions, le statut de 1947 apparaissait davantage comme une tentative d'aménagement du système colonial que comme une véritable réforme démocratique.

Par ailleurs, la mise en application du statut contribua à accentuer les tensions politiques. Sous l'autorité du gouverneur général Marcel-Edmond Naegelen, les élections destinées à inaugurer ce nouveau cadre institutionnel furent étroitement contrôlées par l'administration coloniale. Les scrutins de 1948, en particulier, furent marqués par un trucage massif et systématique, visant à empêcher la victoire des candidats nationalistes, notamment ceux du Mouvement pour le triomphe des

libertés démocratiques (MTLD). Comme l'a montré Mohammed Harbi (Harbi, 1985, pp. 43-44), ces pratiques de fraude électorale avaient pour objectif de neutraliser toute représentation politique effective des nationalistes aussi bien de l'Assemblée algérienne qu'aux assemblées locales..

Les élections appelées à inaugurer ce « nouveau cadre institutionnel » furent volontairement verrouillées, réduisant à néant les perspectives d'une évolution pacifique vers une égalité politique réelle entre les habitants du pays, indépendamment de leur origine ou de leur confession. Dans ces conditions, Benyoucef Ben khedda la voie réformiste perdit progressivement sa crédibilité, renforçant chez une partie croissante du mouvement national la conviction que la transformation du système colonial ne pouvait être obtenue par les seules voies institutionnelles. Les élections de 1948 constituent ainsi un tournant décisif, entraînant une radicalisation du PPA-MTLD. Ce dernier s'oriente progressivement vers la clandestinité et engage la préparation d'une action plus structurée, notamment par la création de l'Organisation spéciale, marquant une étape vers la lutte armée.

Les élections des 4 et 11 avril 1948, puis celles de 1951, furent ainsi massivement entachées de fraudes, dont l'ampleur suscita de vives polémiques. Ce phénomène d'autant plus choquant que les partis nationalistes — le MTLD de Messali Hadj et l'UDMA de Ferhat Abbas — avaient remporté les élections municipales de 1947 (Charles Rober Agéron, 1979, pp. 610-616). Sous Naegelen, l'administration prit une part active aux opérations électorales : manipulation des listes, substitutions d'urnes, intimidation des électeurs, ainsi qu'arrestations, poursuites judiciaires et représailles contre les militants nationalistes à travers tout le territoire (Charles Rober Agéron, 1979, pp. 610-616).

Le trucage du scrutin du second collège, destiné à conforter les intérêts du lobby colonial, aboutit à l'élection de quarante-deux candidats administratifs, dociles et alignés sur la ligne du pouvoir, présentés comme « unis par l'idéal républicain et français ». Cette manœuvre réduisit considérablement la représentation des nationalistes, limités à neuf sièges pour le MTLD et huit pour l'UDMA (Charles Rober Agéron, 1979, pp. 610-616). Malgré les prérogatives déjà très restreintes des assemblées élues, l'administration coloniale, farouchement opposée à toute forme d'émancipation politique, empêcha les représentants musulmans d'obtenir démocratiquement la majorité des sièges du second collège. Par la fraude, elle consacra une nouvelle fois l'infériorité politique imposée aux « indigènes » et la prééminence institutionnelle de la population coloniale.

Les élections en question ont suscité de nombreux commentaires dans la presse française, mais surtout au sein de la presse musulmane, particulièrement attentive aux pratiques de fraude ainsi qu'aux diverses formes d'intimidation et de coercition exercées avant et durant le scrutin. Le renouvellement attendu du paysage politique, de même que l'accès — même partiel — des nationalistes au pouvoir, ne s'est finalement pas concrétisé. Ainsi, la voie électorale, longtemps considérée comme un moyen privilégié d'évolution politique, n'a pas produit les effets escomptés par les forces nationales.

Celles-ci avaient élaboré leur vision et leurs modes d'action autour de la revendication d'un processus électoral capable d'assurer, de manière progressive, l'avènement d'une Algérie autonome garantissant les mêmes droits et devoirs à l'ensemble de ses habitants. Ce projet, conçu comme la base de l'émancipation des huit millions de musulmans, visait également à instaurer les conditions d'une coexistence pacifique entre toutes les communautés du pays, dans le respect de la paix sociale et de la concorde civile.

Les résultats du scrutin du collège musulman consolidèrent la prépondérance politique des colons.

Indépendants	MTLD	UDMA	Internationale Ouvrière
42	09	08	01

La fraude électorale, notamment à travers le bourrage des urnes, s'imposa comme un instrument privilégié de l'action du pouvoir colonial, destiné à reproduire les rapports de domination en vigueur avant la promulgation — pourtant présentée comme réformatrice — du statut de 1947. Cette manipulation systématique provoqua un véritable choc chez les jeunes militants de base et suscita une vive contestation au sein des directions du MTLD et de l'UDMA, mais également du PCA et de l'AOMA.

Il va de soi que cette entorse manifeste aux règles élémentaires de transparence électorale entraîna une profonde transformation des consciences, non seulement parmi les militants du MTLD, mais aussi chez de nombreux jeunes sympathisants de l'UDMA et de l'AOMA, désormais convaincus de l'inanité de la voie électorale et du manque de sincérité du pouvoir colonial.

Le boycott par le MTLD des élections de 1951 constitue une expression claire de cette hostilité croissante envers une politique d'instrumentalisation des scrutins. Les militants, tirant les conclusions de cette « violence légalisée », en vinrent à condamner la stratégie légaliste jugée inefficace. La question du recours à la violence révolutionnaire comme mode d'expression politique réémergea alors avec force dans le débat interne, renforçant la ligne séparatiste défendue par l'Organisation spéciale (OS), l'aile radicale du parti messaliste. Cette évolution marque ainsi l'émergence progressive d'un mouvement révolutionnaire en gestation.

L'AOMA, qui avait initialement soutenu la démarche électoraliste, ne tarda pas à dénoncer avec virulence l'attitude antidémocratique qui caractérisa les élections. Dans son journal El Bassair, dans l'édition d'avril 1948, un long article intitulé : « Les élections algériennes entre le terrorisme et la fraude : une farce ou un crime ? » affirma sans détour : « Nous répondons : non, ce n'est pas une farce, mais l'un des crimes les plus abominables commis en notre temps présent ».

L'auteur y qualifiait l'opération électorale « de mensonge, trucage, falsification, injustice et comportement agressif et féroce (Mohamed, 1948)» , soulignant ainsi la gravité des pratiques mises en œuvre par l'administration coloniale.

L'article revenait également sur les fortes pressions exercées par les grands propriétaires fonciers, les milieux d'affaires et les puissances financières sur le gouverneur général Yves Chataigneau , socialiste modéré et personnalité appréciée des Algériens musulmans. C'est sous son administration que les élections municipales de 1947 avaient été remportées par les nationalistes du MTLD, victoire qui marquait non seulement l'affirmation d'une conscience politique algérienne, mais également un tournant inquiétant pour les milieux coloniaux résolus à préserver leurs privilèges politiques. Cette percée électorale suscita chez les colons une profonde inquiétude, les amenant à recourir à des moyens de pression et d'influence destinés à inverser le rapport de force lors des scrutins suivants.

Ainsi, le cycle de fraudes électorales — loin de conforter l'ordre colonial — contribua à accélérer la désillusion, la radicalisation et le détachement progressif d'une partie importante de la jeunesse nationaliste à l'égard du réformisme. Cette dynamique joua un rôle déterminant dans l'évolution des stratégies politiques et préfigura, à terme, l'option décisive de la lutte armée.

A la veille des premières élections du Parlement algérien, le gouverneur général Yves Chataigneau fut démis de ses fonctions. Aux yeux des colons, son administration représentait un danger pour la pérennité du système colonial : jugé trop favorable à une ouverture politique, il risquait de « reconduire la victoire des nationalistes » et de renforcer leur présence au sein du futur Parlement. Les colons remettaient par ailleurs en cause le principe même de ces élections, qu'ils considéraient comme prématurées et susceptibles de permettre aux Algériens musulmans d'accéder progressivement au pouvoir (Bassair E. , Le Front Algérien pour la défense et le Respect de la Liberté, 13/08/1951) . Il est largement admis que le lobby colonial exerçait alors une influence déterminante, capable de faire et de défaire les gouverneurs d'Algérie selon ses intérêts immédiats et en fonction de la défense de ses privilèges.

Le même article de El Bassair évoque également la victoire éclatante des candidats colons face aux représentants de gauche — socialistes et communistes — victoire obtenue dans le but explicite de contrer toute orientation jugée « subversive » et susceptible d'ébranler l'ordre établi . Les élections du Parlement algérien furent ainsi remportées par les tenants du pouvoir colonial et leurs alliés.

L'auteur de l'article résumait les enjeux de cette bataille électorale en les formulant de manière claire : il s'agissait, d'une part, d'assurer une majorité écrasante dans les deux collèges à travers l'appui des « candidats administratifs », quitte à recourir massivement à la fraude ; et, d'autre part, d'éliminer les partis nationalistes afin de convaincre l'opinion publique, en Algérie comme en métropole, que le peuple algérien aurait librement choisi ses véritables représentants. Un tel dispositif visait, par ricochet, à discréditer les « groupuscules agitateurs » — Udmistes et Messalistes — présentés comme marginalisés par les

urnes. Aux yeux des colons, cette victoire falsifiée consacrait le triomphe de la « raison ».

Les Oulémas, tout comme Ferhat Abbas, avaient déjà exprimé leur rejet du statut de 1947, jugé incapable de répondre aux exigences politiques du moment. Ferhat Abbas défendait alors la thèse fédéraliste d'une République algérienne fédérée à la France, dotée d'une large autonomie. Leur indignation fut renforcée par la mise en place d'un véritable système de fraude électorale, qui vidait de son contenu — déjà très limité — le statut de l'Algérie (Bassair E. , El Bassair n166, 1951) .

Les résultats du premier collège (Bassair E. , El Bassair n166, 1951)

RPF	Indépendants	Socialistes SFIO	PCA	Parti Radical
38	16	04	01	01

Dans un article consacré à l'ouvrage de Jean Lacouture, Cinq hommes et la France(Lacouture, 1961 : 372), Yves Chataigneau déplorait l'hostilité persistante et intransigeante des colons à l'égard de toute réforme susceptible d'assurer la survie même du système colonial. A l'instar de ses prédécesseurs, il fut progressivement écarté par la « dictature coloniale », incapable d'imposer une orientation politique plus ouverte.

Sa mise à l'écart et la nomination de Marcel-Edmond Naegelen à sa place marquèrent un tournant décisif : elles renforcèrent la ligne coloniale la plus extrémiste et ouvrirent la voie aux grandes manœuvres de fraude qui caractérisèrent les élections du printemps 1948. Cet événement signifia l'abandon définitif de toute perspective d'évolution politique sincère, pourtant ardemment attendue par la classe politique algérienne et la majorité de la population.

IV. L'échec du Front et ses conséquences

Toutes les réformes prévues par le statut de 1947 demeurèrent en effet inappliquées. L'Assemblée algérienne, pourtant saisie de projets de réformes portés par les représentants élus du second collège et portant sur des questions maintes fois débattues, s'opposa systématiquement à toute initiative favorable aux droits politiques, sociaux et culturels de la population algérienne. Les propositions relatives à la suppression des communes mixtes, à l'organisation et à la liberté de l'enseignement de la langue arabe, à la séparation du culte musulman et de l'État, ainsi qu'à l'octroi du droit de vote aux femmes musulmanes, se heurtèrent au refus catégorique des milieux européens, soutenus par l'administration et sa majorité docile au sein de la nouvelle assemblée.

A l'exception de la réorganisation des territoires du Sud, l'ensemble de ces projets fut finalement abandonné, malgré l'insistance et la mobilisation des élus réformateurs du second collège, Farhat Abbas et les Oulémas en tête, qui continuaient de défendre le droit du peuple algérien à son émancipation politique, sociale et culturelle.

En évoquant, à titre d'exemple, le projet relatif à la séparation du culte musulman et de l'État, le bureau de l'Association des Oulémas Musulmans Algériens (AOMA) soulignait qu'il s'agissait d'« une affaire de première importance pour les musulmans, tant pour leur vie spirituelle que pour leur vie sociale ». Constatant l'abandon programmé de cette réforme, l'Association réagit avec fermeté, dénonçant ce qu'elle qualifia de « machination savamment ourdie par l'administration en connivence avec la majorité des membres de l'Assemblée algérienne (musulman, communiqué de l'A.O.M.A à propos de la séparation du culte et de l'Etat, 1954) » .

Craignant que le projet ne soit définitivement enterré, le bureau des Oulémas rappela que « l'ingérence de l'administration de l'État dans la gestion des affaires du culte » contrevenait non seulement à l'esprit de la loi de 1907 et à celui de la Constitution, ainsi qu'au statut de 1947 (musulman, communiqué de l'A.O.M.A à propos de la séparation du culte et de l'Etat, 1954) , mais aussi à la volonté clairement exprimée des musulmans algériens de gérer eux-mêmes leur organisation religieuse. En s'écartant de ses propres textes juridiques et en manifestant un mépris persistant, l'administration coloniale agissait de manière délibérément contraire aux droits élémentaires de la population musulmane.

Cet immobilisme, ajouté à l'inertie face aux propositions de réforme, portait atteinte à la crédibilité du pouvoir colonial, tant sur le plan national qu'international, et contredisait les engagements officiellement proclamés. C'est précisément en retournant contre le colonisateur ses propres principes, et en mettant en lumière les contradictions de son discours juridique et politique, que les Oulémas parvinrent à dévoiler l'hypocrisie structurelle et le double langage de l'administration. Celle-ci se trouva ainsi exposée dans son aveuglement et son incapacité à comprendre l'attachement profond de la communauté musulmane algérienne à sa religion.

Il n'en demeure pas moins que la perpétuation du statu quo, depuis la promulgation de la loi de 1907, fige la position du pouvoir colonial face aux revendications du mouvement national algérien et s'impose comme une réalité politique durable. La mainmise sur l'islam et sur son administration, mise au service des objectifs coloniaux, constitue un moyen de faire obstacle à la liberté d'exercice du culte musulman et, par conséquent, à la diffusion d'un islam authentique, selon l'analyse de Larbi Tebessi (musulman, Grave ingérence de l'Administration dans les affaires du culte musulman, 1952) .

En bafouant le principe de laïcité et en refusant la séparation du culte musulman et de l'État, l'administration coloniale nie la diversité des convictions religieuses et les libertés fondamentales liées à l'exercice du culte, à l'association, à la presse, ainsi qu'à la neutralité de l'État dans la gestion des affaires publiques. Fraudes électorales, ingérence dans les croyances et les institutions religieuses musulmanes : autant de pratiques qui alimentaient l'inquiétude et la colère de la population musulmane. Avec le temps, ce mécontentement se transforma en une véritable crise politique et fit naître, au sein de l'élite algérienne la plus engagée, le désir impérieux de se libérer du régime colonial. Cette aspiration trouvera son

expression décisive le 1er novembre 1954, lorsque fut lancé l'appel à une révolution nationale destinée à rompre définitivement avec le joug impérialiste français.

De tels agissements ne pouvaient que creuser davantage le fossé séparant les deux communautés et rendre inévitable, à terme, la confrontation.

La faillite de l'action politique légale et l'impasse dans laquelle elle s'est enlisée exprimaient l'impuissance et le profond désarroi du colonisé face au mur infranchissable dressé par les lobbys coloniaux, qui détenaient l'ensemble des leviers d'autorité : finance, presse, administration et armée. Détenant ainsi les principaux instruments de domination, ces groupes s'opposèrent systématiquement à tout projet de réforme et refusèrent la moindre concession en faveur des Algériens musulmans.

Les expériences accumulées au fil des années de lutte par les différentes formations politiques algériennes — chacune selon sa stratégie et ses moyens — contribuèrent à l'éveil et à la maturation de la conscience nationale. Ce processus scella progressivement l'abandon définitif du légalisme politique. L'ère des revendications pacifiques avait atteint ses limites et ne répondait plus aux exigences du moment. Le recours à l'action révolutionnaire, considéré comme la forme de résistance la plus aboutie, s'imposa alors comme le fruit d'un long processus de prise de conscience, et comme la seule voie encore ouverte pour détruire le système colonial et conquérir l'indépendance.

Convaincus que le colonialisme était intrinsèquement irréformable et que les intérêts du peuple algérien en lutte demeuraient inconciliables avec ceux de la classe coloniale dominante, soutenue par le pouvoir métropolitain, les militants du PPA-MTLD — particulièrement les plus engagés — en vinrent très tôt à considérer l'action révolutionnaire comme inévitable. Ils prirent pleinement conscience, avant bien d'autres, de la nature profondément violente de l'ordre colonial et du caractère désormais irréversible du sentiment national algérien.

Dans cette perspective, Ferhat Abbas notait avec lucidité : « Ainsi, de 1943 à 1954, en poursuivant avec persévérance et fermeté la voie de la légalité et de la liberté, le Manifeste et les AML d'abord, l'UDMA et le MTLD ensuite, ont fini par convaincre l'opinion algérienne la plus modérée qu'il n'y avait plus rien à attendre de la loi. Directement et indirectement, nous avons ôté tout crédit aux voies pacifiques pour le règlement du problème. » .

Ce constat dévoile le véritable fonctionnement de la France colonialiste, fondé non pas sur les principes républicains de liberté, d'égalité et de droits de l'homme, mais sur une stratégie articulée autour de la répression, de la violence institutionnalisée, de la légalité arbitraire, du mensonge et de la manipulation. Le colonialisme repose, en définitive, sur le déni de l'autre et l'effacement des peuples soumis.

Ces occasions manquées, imputables à l'opposition intransigeante du lobby colonial à toute réforme en faveur des autochtones, marquèrent le basculement progressif de l'élite politique algérienne vers la thèse d'une rupture radicale. Les attitudes coloniales face au projet Jonnart, au projet Blum-Violette, au Manifeste du peuple algérien et à son additif proposant la création d'un gouvernement

algérien autonome, la répression sanglante du 8 mai 1945, le rejet du projet constitutionnel de l'Union française (septembre 1946), la période des revendications fédéralistes, puis l'adoption du Statut organique de septembre 1947 suivie de la mise en sommeil de ses réformes annoncées, enfin la fraude électorale systématisée à partir de 1948 — tous ces événements accumulés contribuèrent à forger la conviction que la voie légale menait à une impasse. Ils préparèrent, de manière continue et presque mécanique, le terrain idéologique et politique au choix de la lutte armée.

Jacques Soustelle lui-même, évoquant l'échec du Statut de 1947 qu'il considérait comme « la dernière chance d'une évolution pacifique du pays », soulignait que ses auteurs, désireux de résoudre des questions essentielles telles que le vote des femmes, les rapports entre le culte musulman et l'État ou encore l'enseignement de la langue arabe, avaient préféré en déléguer le traitement à l'Assemblée algérienne. Or, celle-ci, paralysée par l'opposition coloniale, « ne leur apporta jamais, en neuf ans, aucune solution (Jacques Soustelle)» . L'inertie institutionnelle, soutenue par une majorité hostile, scella ainsi l'échec définitif de toute réforme interne.

Les questions socioculturelles, le chômage endémique, le sentiment d'injustice et les pratiques systématiques d'inégalité, de discrimination et de ségrégation constituaient l'expression condensée et durable de l'anticolonialisme. Dans les milieux politiques algériens, une idée s'imposa progressivement : seul l'affranchissement total de l'ordre colonial pouvait conduire à l'émancipation véritable.

En 1954, il ne s'agissait plus ni de mettre en œuvre le Statut de 1947, ni de revendiquer une autonomie devenue obsolète. Même si certaines voix continuaient à évoquer ces solutions, elles paraissaient désormais frappées de caducité. Les évolutions politiques, la répression et l'enfermement institutionnel avaient rendu toute réforme interne impossible. Le seul objectif encore concevable — et le seul jugé légitime — était la fin du régime colonial lui-même.

L'ensemble de ces circonstances, ajoutées aux précédentes, démontra de manière éclatante que la loyauté politique envers la France n'était plus tenable. Elle apparaissait désormais non seulement déraisonnable, mais aussi politiquement condamnable. Dès lors que toute perspective de réforme se trouvait bloquée, il devint évident qu'aucun salut n'était possible dans le cadre de la légalité française.

En 1954, l'Algérie semblait plus que jamais prête à connaître de profondes transformations. Les échecs répétés des tentatives d'union politique — le Congrès musulman de 1936-1937, les Amis du Manifeste et de la Liberté en 1944 — avaient déjà affaibli la confiance dans la voie réformiste. Il convient également de souligner que le Front Algérien pour la Défense et le Respect des Libertés (FADRL), fondé en 1951, malgré sa courte durée d'existence, joua un rôle significatif dans la mobilisation des principales forces politiques autour de la revendication d'indépendance, tout en demeurant dans le cadre légal. Son échec, lié aux divergences internes ainsi qu'à l'intransigeance persistante du pouvoir colonial, constitua l'un des facteurs majeurs ayant favorisé l'émergence d'une

nouvelle génération de militants. Ceux-ci étaient désormais convaincus que seule l'action révolutionnaire pouvait rompre définitivement avec le système colonial.

Conclusion:

Enfin, cette dynamique éclaire l'évolution de l'engagement politique des Oulémas à la lumière de l'expérience amère du FADRL, dont les espoirs réformistes furent rapidement anéantis, il devint impératif de tirer les enseignements imposés par les nouvelles réalités historiques. . L'urgence commandait de projeter l'unité du peuple algérien autour du mot d'ordre de l'indépendance nationale. C'est dans cette logique que s'inscrit l'Appel du 1er Novembre 1954, adressé « au peuple algérien et aux militants de la cause nationale, quelles que soient leurs attaches partisanes ».

La véritable révolution ne devait plus venir de l'union fragile d'appareils politiques, mais du génie collectif d'un peuple décidé à se libérer par lui-même.

Bibliographie

Ahmed Tewfik El Madani, T. 1.-1. (1982). *Hayat Kifah (Une vie de combat).* Entreprise Nationale du Livre, Alger.

Bassair, E. (13/08/1951). Le Front Algérien pour la défense et le Respect de la Liberté. *El Bassair*.

Bassair, E. (1951). El Bassair n166. *El Bassair*.

Bassair, j. E. (1951). Une couverture bien documentée de cet événement. *journal El Bassair*.

Bouzouzou, M. (1951, mars). *El Manar*.

Charles Rober Agéron, P. (1979). *l'Histoire de l'Algérie Contemporaine Tome 2, 1871-1954.* france: Presses Universitaires de France.

Guechi, F. (2001, 05 15). La Liberté De La Presse En Algérie Entre Atteintes Et Revendication(1947-1954). *Revue de l'Université Émir Abdelkader des Sciences Islamiques, Université Émir Abdelkader, Constantine, Algérie.*, pp. 38-45.

Hadjerès, S. (2026, 05 01-15). Les communistes et la question coloniale. Un témoignage essentiel : 1955-1957 la participation du parti communiste algérien à la lutte armée d'indépendance et le rôle de Maurice Audin, Histoire coloniale, et postcoloniale.

Harbi, M. (1985). *Le FLN Mirage et réalité, des origines à la prise du pouvoir (1945-1962).* Les éditions J.A.

Jacques Soustelle. (s.d.). Algérie, le chemin de la paix. *https://www.miages-djebels.org/IMG/pdf/Soustelle_paysage_15-11-2011.pdf*.

Khalfa, B. (2010). *La grande aventure d'Alger Républicain.* Alger: Librairie El Ijtihad.

liberté, 1. (1951). 1a liberté. *1a liberté*.

Luciani, D. S. (2018). le parti communiste algérien, de l'après-libération à la veille de la guerre d'indépendance (1945-1954). *Revue d'histoire critique*.

Manār, A. (s.d.). Congrès de l'Association des oulémas. *Al Manār* , 1951.

Manar, E. (1951). Une couverture bien documentée de cet événement. *El Manar N° 6-7-8*.

Mohamed, A. (1948). Les élections algériennes entre le terrorisme et la fraude. *El Bassair, N° 32*.

Monde, L. (1951). Un Front algérien pour la défense de la liberté » Demande d'annulation des élections en Algérie. *Le Monde*.

musulman, L. j. (1952). Grave ingérence de l'Administration dans les affaires du culte musulman. *Le jeune musulman N°4*.

musulman, L. j. (1954). communiqué de l'A.O.M.A à propos de la séparation du culte et de l'Etat. *Le jeune musulman N° 30*.

Ruscio, A. (2019). le fait national algérien. *Pensée*, pp. 72-80.